



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026/063/E

Objet : Complément de l'arrêté n°2026/014/E

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2026/002 du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Vu les arrêtés n°2026/014/E en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert ABELA, 1er Adjoint au Maire et l'arrêté n°2026/058/E du 10 avril 2026, le modifiant ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services publics communaux il convient de compléter l'arrêté du maire n°2026/014/E susvisé afin de sécuriser juridiquement la délégation consentie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du maire n°2026/014/E en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert ABELA, 1er Adjoint au Maire est modifié comme suit : La mention « Les permissions de voirie » est complétée comme suit : « Les permissions de voirie ; les dérogations de tonnage et les arrêtés de circulation ».

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à M. ABELA,
Le : 16 AVR. 2026
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le

16 AVR. 2026

Le Maire,
Amapola



Accuse de réception en préfecture
013-211300199-20260416-A_2026_063_E-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026